

Au siège du conseil de Grand Lac, 1500 boulevard Lepic 73100 Aix-les-Bains

NOMS ET PRENOMS	Présents (X)	Absents excusés	Pouvoir donné à
1. Marie Claire BARBIER	X		
2. Brigitte BARLET	X		
3. Danièle BEAUX-SPEYSER	X		
4. Renaud BERETTI	X		
5. Michelle BRAUER		X	Danièle BEAUX-SPEYSER
6. Mariétou CAMPANELLA	X		
7. Claire COCHET	X		
8. Jacques CONVERT	X		
9. Gérard DILLENSCHNEIDER	X		
10. Marina FERRARI		X	
11. David GAILLARD		X	
12. Nathalie GAMAIN		X	
13. Bernard GELLOZ	X		
14. Pascale GLOUANNEC		X	Myriam MONANGE
15. André GRANGER		X	
16. Alain HOTIER	X		
17. Antoine HUYNH		X	BERNARD GELLOZ
18. Agron KALLABA		X	
19. Myriam MONANGE	X		
20. Christian MOUNIER	X		
21. Julie NOVELLI		X	
22. Colette PIGNIER	X		
23. Edouard SIMONIAN	X		
24. Jean-Marc VIAL	X		
25. Guy WARIN	X		

Autres présents non votants :

Marie **RENAUD**
Muriel **BORRELY-DUBINI**
Olivier **VERDENAL**
Aurore **FRAISSE**

Directrice du CIAS Grand Lac
Assistante de Direction du CIAS Grand Lac
Directeur financier de Grand Lac
Chargée de mission budgétaire du CIAS Grand Lac

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 14-03-2025

Un dossier de travail en tout point identique à celui transmis aux conseillers pour la tenue du conseil du 27 mars 2025 a été transmis le 14 mars 2025, ce dossier comprenant l'ordre du jour et les projets de délibérations, avec leurs annexes.

Aix-les-Bains, le 27 mars 2025

Le Président,
Renaud BERETTI

Le secrétaire de Séance,
Gérard DILLENSCHNEIDER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac (1500 boulevard Lepic, 73100 Aix-les-Bains) ou devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
073267303428-20250327-DEL18127-DE
Date de télétransmission : 31/03/2025
Date de création préfecture : 01/04/2025



Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20250327-DELIB127-DE
Date de télétransmission : 31/03/2025
Date de réception préfecture : 31/03/2025

DÉLIBÉRATION

N° : 10 Année : 2025

Exécutoire le : **31 MARS 2025**

Publiée/Notifiée le : **31 MARS 2025**

Visée le : **31 MARS 2025**

FINANCES

Affectation des résultats de l'Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD) 2024 du budget annexe du Service de Soins Infirmiers à Domicile (50400)

Monsieur le Président rappelle les résultats du service de soins infirmiers à domicile du CIAS Grand Lac pour l'exercice 2024, à savoir :

Dépenses de l'exercice	2 387 759.32 €
Recettes de l'exercice	2 337 627.03 €
Résultat de gestion	-50 132.29 €

Il propose d'affecter les résultats 2024 comme suit :

Section de fonctionnement	Réserve de compensation des déficits « 106860 »
Solde au 01/01/2024	+103 207.64 €
Résultat de gestion 2024	-50 132.29 €
Solde au 01/01/2025	+53 075.35 €

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport ;
- VOTE l'affectation des résultats 2024 du Service de Soins Infirmiers à Domicile telle que proposée,

• Conseillers en exercice : 25
• Présents : 16
• Présents et représentés : 19
• Votants : 19
• Pour : 19
• Contre : 0
• Abstentions : 0
• Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 27 mars 2025

Le Président,
Renaud BERETTI



Le secrétaire de séance,
Gérard DILLENCHNEIDER

Accusé de réception en préfecture
073-267307428-20250327-DELIB134-DE
Date de télétransmission : 31/03/2025
Date de réception préfecture : 31/03/2025

ESSMS publics après la signature du CPOM uniquement - Détermination et affectation des résultats des ESSMS publics relevant du périmètre de l'ERRD (pour les établissements en tarification ternaire, une colonne unique)

1. Détermination et affectation des résultats :

(Tableau à dimensionner en fonction du nombre et de la nature des ESSMS)

	N° de compte	Compte	SSIAD 730009115	Total
Résultat comptable de l'exercice = classe 6 - classe 7	12	Excédent		0,00 €
		Déficit (sans signe "-")	50 132,29 €	50 132,29 €

Reports à nouveau des exercices antérieurs ⁽¹⁾

Comptes de report à nouveau des exercices antérieurs	110	Report à nouveau (solde créditeur)		0,00 €
	119	Report à nouveau (solde débiteur) (sans signe "-")		0,00 €

A. RESULTAT A AFFECTER (précédé du signe "-" pour un déficit)	(Résultat administratif)		-50 132,29 €	-50 132,29 €
--	---------------------------------	--	---------------------	---------------------

Affectation du résultat administratif

Affectations en report à nouveau	110	Report à nouveau (solde créditeur)		0,00 €
	119	Report à nouveau (solde débiteur) (sans signe "-")		0,00 €
Affectation en réserves	10682	Réserves affectées à l'investissement		0,00 €
	10685	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)		0,00 €
	10686 ⁽²⁾	Réserves de compensation des déficits	-50 132,29 €	-50 132,29 €
	10687	Affectation en réserves de compensation des charges d'amortissement		0,00 €
		Reprise sur les réserves de compensation des charges d'amortissement (montant précédé du signe "-")		0,00 €

B - TOTAL DES AFFECTATIONS DE RESULTAT (égal à A)			-50 132,29 €	-50 132,29 €
Affectation complète (zone de contrôle)			Ok	Ok

2. Suivi des dépenses rejetées par l'autorité de tarification en application des article L. 313-14-2 et R. 314-236 du CASF

Dépenses rejetées sur l'exercice par l'autorité de tarification (seront portées en diminution du tarif N+1 ou N+2)		0,00 €
Rappel du montant cumulé des dépenses rejetées à la clôture de l'exercice précédent		0,00 €

(1) CRP soumis à un équilibre strict uniquement, en application notamment des articles R. 314-106 du CASF (dotations globales de financement) et R. 314-113 du CASF (prix de journée).

(2) : Précédé du signe "-" en cas de reprise sur ces réserves



III- Suivi de l'affectation des résultats des ESSMS publics sur le périmètre de l'ERRD

N° de compte	Compte	Solde du compte au 31 décembre 2024 (incluant l'affectation des résultats 2023)	Mouvements au titre de l'exercice 2024 (affectés en 2025)	Solde du compte au 31 décembre 2025 (incluant l'affectation des résultats 2024)
10682	Réserves affectées à l'investissement	214 024,30 €		214 024,30 €
10685	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)	56 978,84 €		56 978,84 €
10686	Compensation des déficits d'exploitation	103 207,64 €	-50 132,29 €	53 075,35 €
10687	Compensation des charges d'amortissement	29 519,40 €		29 519,40 €
110	Report à nouveau (solde créditeur)	0,00 €		0,00 €
119	Report à nouveau (solde débiteur)	0,00 €		0,00 €

Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20250327-DELIB134-DE
Date de télétransmission : 31/03/2025
Date de réception préfecture : 31/03/2025

Acte à classer**DELIB134**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2025-03-31T09-33-03.01 (MI260120673)**Identifiant unique de l'acte :** 073-267303428-20250327-DELIB134-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Affectation des résultats de l'Etat de Réalisation des Recettes et des Dépenses 2024 du budget annexe du Service de Soins Infirmiers à Domicile

Date de décision : 27/03/2025

**Nature de l'acte :** Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
 7.1. Decisions budgetaires
 7.1.1. Compte administratif
 7.1.1.3. Délibération d'affectation des résultats

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [10 DELIB_FIN](#) **Multicanal :** Non
[Affectation_résultats_ERRD2024_S...](#)

Pièces jointes :

[10-1_FIN](#) **Type PJ :** 21_RP - Rapport de présentation
[Affectation_résultats_ER...](#)

[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

[Conseil_2025-03-](#) **Type PJ :** 99_DE - Délibération
[27_Page_de_garde.PDF](#)

[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 31/03/25 à 09:32

Par [BORRELY DUBINI Muriel](#)**Transmis**

Date 31/03/25 à 09:33

Par [BORRELY DUBINI Muriel](#)**Accusé de réception**

Date 31/03/25 à 09:44